



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer l'autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Baltisberger, Rte de la Gare 4, parcelle 125, pour le remplacement de la haie par des verres opaques,
- De délivrer un préavis positif à l'installation de panneaux photovoltaïques pour la parcelle 184, M. Keomany, Ch. de la Pierrâre 5

La municipalité